

Compte rendu de réunion ordinaire du Conseil Municipal

Séance du 03 mars 2022

(Convocation du 23 février 2022)

En exercice	Présents	Votants
11	7	10

Le 03 mars deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Ghislain HOMO, Maire.

Présents : Ghislain HOMO, Maire, Françoise DUVRAC, Djeilali BERRAYAH, adjoints, Fabien LEFEBVRE, Grégoire BATAILLE, Philippe VANHUMBEECK, Jacky CRESTEY-HONORÉ, Philippe DELAMARE

☞ Marie-France VERGOJANNE donne pouvoir à Djeilali BERRAYAH

☞ Elise BUISSON donne pouvoir à Jacky CRESTEY-HONORÉ

Absente : Marion ROBERT

M. Philippe DELAMARE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 28 décembre est validé à l'unanimité des présents et représentés.

✦ COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF – DÉLIBÉRATION DU RÉSULTAT

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie n'ayant pas pu fournir les documents nécessaires pour l'approbation du budget, le vote de celui-ci ne peut avoir lieu.

✦ VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur Le Préfet concernant la nouvelle règle pour les associations recevant des subventions publiques. En effet, pour recevoir une subvention d'un organisme de l'État, les associations devront signer un contrat d'engagement républicain. Pour cette année, celui-ci leur sera envoyé par courrier, les années suivantes, elles devront le fournir avec leur demande au plus tard le 31 janvier.

VIE ET ESPOIR	40 €	SPAE Évreux	40 €
Restaurants du cœur	50 €	Glisolles en forme	40 €
Foyer des Murets	100 €	Comité des Fêtes	600 €
CFAIE	60 €	La Banque Alimentaire	50 €
Association La Clé	40 €	Association de Chasse Gaudreville	140 €
Anciens Combattants	100 €	AMIGAG	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	40 €	Amicale des Donneurs de Sang	40 €
AGAPE	140 €	AFSEP NAFSEP	40 €

Soit un montant total de 1620 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents et représentés, Monsieur le Maire à verser ces subventions.

✦ TRAVAUX DES GRANDS RIANTS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a voté le montant définitif des fonds de concours :

COMMUNE DE GAUDREVILLE LA RIVIÈRE		
RUES	MONTANT H.T	FONDS DE CONCOURS à la charge de la commune
Rue des Murets	1 004,25 €	502,12 €
Rue des Grands Riants	12 641,55 €	5 370,78 €

En ce qui concerne les entrées privées Rue des Grands Riants, sur la partie communale, le montant du devis de l'entreprise GTP s'élève à 6008.88 €. Le devis sera à revoir et à nouveau étudié lors d'un prochain conseil municipal.

✦ DEVIS MELOT

Madame Françoise DUVRAC présente le devis de l'entreprise MELOT Paysage, concernant l'entretien de la commune pour l'année 2022, le montant s'élève à 9 051.19 € TTC. Madame Françoise DUVRAC informe que l'entreprise n'a pas augmenté ses prix pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents et représentés, Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer ce devis.

✦ POINT ONF

Monsieur Le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du 04 février 2022 (envoyé par l'ONF) concernant les dysfonctionnements et les dégradations lors du chantier de débardage du bois. M. Deshayes, acheteur, informera les différentes parties prenantes des solutions retenues et des opérations programmées. La fin de ce chantier est prévue avant l'été.

✦ POINT PLU

Madame Françoise DUVRAC rappelle qu'une réunion PLU a eu lieu le 26 janvier avec les personnes publiques associées notamment la DDTM, les Bâtiments de France, M. SAPOWICZ, le Département, le Maire de Glisolles, étaient excusés M. PASCO et la chambre d'agriculture. Il en sort de cette réunion une bonne réception du projet. Vu les nouveaux décrets du 13/10/2021, une lettre recommandée a été envoyée à la DREAL pour savoir si une nouvelle demande de dépôt de dossier à la mission régionale de l'environnement est obligatoire. Ils ont deux mois pour répondre. Les prochaines étapes sont : l'arrêté du PLU au Conseil Municipal, l'édition des documents officiels et l'enquête publique.

✦ CONVENTION SFR (NUMÉRICABLE)

Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la part de SFR concernant la fin du réseau numéricable. La délibération suivante doit être prise :

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ SFR FIBRE SAS

La commune de Gaudreville-La-Rivière a conclu le 28 avril 1985 avec la société TDF aux droits de laquelle vient la société SFR FIBRE SAS (dénommée précédemment NC Numéricable), une « convention relative à l'installation et à l'exploitation du réseau communautaire de zone d'ombre naturelle de Gaudreville-La-Rivière » dénommée ci-après « la Convention ».

La durée de la Convention est égale à la période durant laquelle le fonctionnement de la station est nécessaire à la satisfaction des besoins de la collectivité.

En conséquence de ce dispositif contractuel, la Société a déployé et exploite un réseau câblé sur le territoire de la Commune dénommé « le réseau ».

Constatant l'obsolescence du Réseau et qu'il ne répondait plus aux besoins de la collectivité, des discussions ont été engagées en vue de rechercher un accord quant aux modalités de fin de la Convention et de remise des biens constitutifs du Réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et des représentés, la conclusion d'un protocole d'accord entre la Commune et la société SFR FIBRE SAS ayant pour objet :

- *De fixer la date de la Convention*
- *De fixer les modalités de fin d'exécution des obligations découlant de la Convention dans l'intérêt des 2 Parties,*
- *Autorise Monsieur Le Maire ou un de ses adjoints à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le projet de protocole d'accord tel qu'annexé à la présente délibération,*
- *Autorise Monsieur Le Maire ou un de ses adjoints à prendre, au nom et pour le compte de la Commune, toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

✦ POINT SIVOS :

A ce jour, aucune réunion n'a été fixée, le conseil syndical devrait se réunir en mars.

✦ POINT SICOSSE

Monsieur Djeilali BERRAYAH informe le Conseil Municipal qu'il n'y a plus de Sicosse. La Communauté d'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie a repris la compétence sous l'appellation « construction aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs ». Par conséquent, une convention de participation financière a été signée. La participation par la commune sera pour 2022 de 890 euros.

✦ CIMETIÈRE

1) Fuite d'eau au cimetière : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une fuite d'eau a été constatée cet hiver au cimetière et qu'il serait bien de fermer le robinet pendant la période hivernale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et des représentés de fermer l'arrivée d'eau de décembre jusqu'à la fin mars.

2) Monsieur Le Maire fait part de plusieurs requêtes sollicitées par des personnes extérieures à la commune souhaitant acheter une place au cimetière. *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

décide à l'unanimité des présents et représentés qu'une place ne pourra être attribuée que si le demandant a un lien avec une personne habitant la commune.

La question du maintien des concessions perpétuelles sera discutée lors d'un prochain conseil ainsi que l'étude d'une nouvelle tarification.

✦ **TABLEAU PRÉSENCE ÉLECTIONS**

Monsieur Le Maire fait circuler le tableau de la tenue du bureau des élections afin que les membres du Conseil Municipal puissent s'inscrire.

✦ **DIVERS**

- Logo de la mairie. Monsieur Bertrand MACÉ s'est proposé de réaliser le nouveau logo de la commune et fait parvenir par mail quelques propositions. Monsieur Le Maire suggère qu'une réunion de travail, soit organisée en présence de Monsieur MACÉ afin de réfléchir au projet.

- Berges à entretenir : Monsieur Le Maire propose d'envoyer des courriers à tous les propriétaires dont les haies et les berges ne sont pas entretenues. Les parties appartenant à la mairie seront faites au printemps.

- La Communauté de Communes n'ayant plus de balayeuse, une intervention d'un service extérieur coûterait 380 € HT pour deux heures. Le projet sera étudié ultérieurement.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la fibre sur les Boscherons a pris du retard, les habitants devraient pouvoir s'abonner mi-avril.

- Madame Françoise DUVRAC, suite à la demande de Monsieur Jacky CRESTEY-HONORÉ, concernant l'entretien d'une haie, a demandé un devis à Melot Paysage, qui s'élève à 360 €. Monsieur Djeilali BERRAYAH se propose de la tailler.

- Monsieur Fabien LEFEBVRE informe qu'il va couper le roncier au niveau du passage du pont situé après le gué.

- Monsieur Djeilali BERRAYAH souligne que des nids de poules se sont formés sur la commune. Monsieur Ghislain HOMO l'informe que Monsieur NEVE, de la Communauté de Communes devrait s'en occuper, il informera la mairie des suites à donner. Il constate que le pont près de la petite mairie est abîmé, une demande pourrait être faite auprès de M. PELLERIN pour qu'il cède un bout de terrain afin que les bus et les camions puissent l'emprunter correctement.

- Monsieur Grégoire BATAILLE confirme la présence de nids de poules. Il souligne que les saules près de la cabane de l'étang sont gênants pour le futur concours de pêche. Mélot Paysage sera contacté pour tailler ces arbres avant le concours de pêche. Il constate que depuis qu'il y a la fibre à Gaudreville, la DSN est catastrophique.

La séance est close à 21h15.



Ghislain HOMO,
Maire de Gaudreville la Rivière

P.O.